

## La 13e rente AVS devra être versée une fois l'an et financée durablement à partir de 2026

**Lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil fédéral a défini les points clés de la mise en œuvre de l'initiative populaire acceptée le 3 mars 2024.**

Le Conseil fédéral entend garantir que la majoration des rentes de vieillesse puisse être versée à tous les bénéficiaires dès 2026. En même temps, il souhaite veiller à ce que personne ne voie ses prestations complémentaires réduites à cause de cette augmentation. Tels sont les deux points décidés par le peuple et les cantons, le 3 mars 2024, lors de leur acceptation de l'initiative pour une 13e rente AVS. Le Conseil fédéral prévoit de mettre en place **un versement annuel** afin de répondre au mieux au souhait du peuple.

### Financement

La Confédération contribue actuellement aux coûts de l'AVS à raison de 20,2 %. À la suite de l'introduction de la 13e rente AVS, elle devrait normalement prendre en charge CHF 840 millions sur les CHF 4,2 milliards de coûts supplémentaires. Pour ne pas alourdir davantage le budget de la Confédération, le Conseil fédéral prévoit de réduire la part fédérale aux coûts de l'AVS à 18,7 % à partir du 1er janvier 2026, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme de l'AVS. Même après cette réduction, la contribution fédérale s'élèvera encore à environ CHF 11 milliards en 2026, et elle continuera d'augmenter par la suite en chiffres absolus.

Pour financer la baisse de la contribution fédérale, le Conseil fédéral envisage également deux options : l'une prévoit de prélever les moyens manquants dans le fonds AVS ; l'autre vise à dégager des recettes supplémentaires via une augmentation des cotisations salariales (+0,2 point de pourcentage) ou via une hausse combinée de ces dernières (+0,1) et de la TVA (+0,2 point de pourcentage). Ces recettes seraient affectées à l'AVS et permettraient d'éviter que le fonds AVS ne soit encore davantage mis à contribution à la suite de la baisse de la contribution fédérale.

### Consultation prévue cet été, message élaboré d'ici l'automne

Le Conseil fédéral se fixe un calendrier serré afin d'assurer la mise en œuvre et le financement de la 13e rente AVS d'ici 2026. Il a chargé le DFI de proposer, d'ici l'été 2024, un projet de consultation contenant les points clés qu'il a retenus. Le message destiné au Parlement suivra d'ici l'automne 2024.

Les modifications de loi pour la mise en œuvre de la 13e rente AVS et son financement seront traités ensemble, même s'ils constituent en soi deux projets distincts. Le Conseil fédéral entend s'assurer de cette manière que la 13e rente AVS puisse être versée en temps voulu, quand bien même le financement devrait prendre du retard ou être rejeté en votation populaire.

Extrait du communiqué de presse du Conseil fédéral – Berne, 27.03.2024